

L'ACTUALITÉ

GROSSE ACTUALITÉ POUR LA CNAE !

La rénovation énergétique et ses différents dispositifs d'accompagnement, la hausse des coûts de l'énergie, la fluidité des approvisionnements et la transparence des prix au sein de la filière, le devenir du marché de l'accessibilité, le financement des entreprises, les marchés publics, les GME... tout bouge et il importe que les entreprises artisanales du bâtiment en aient bien conscience !

C'est une Commission Nationale des Affaires Économiques particulièrement bien remplie que présidait mardi et mercredi le Vice-Président en charge des affaires économiques, David Morales. Il faut dire que les actualités dans ce domaine sont très denses, du fait, principalement, des politiques publiques dictées par les enjeux environnementaux notamment. Les travaux de la CNAE ont ainsi commencé par un tour d'horizon complet de l'activité de la CAPEB sur les dossiers économiques.

Il a d'abord été question des groupes de travail « décarbonation » qui se sont tenus pendant l'été pour identifier les leviers qui permettraient de réduire les gaz à effet de serre. Ils se poursuivent aujourd'hui pour chiffrer les propositions formulées par les uns et les autres et pour mener des concertations territoriales, l'objectif étant de remettre une feuille de route « bâtiment » au Gouvernement en janvier prochain.

La CNAE est bien évidemment revenue sur les Assises du BTP du 22 septembre et les 13 mesures annoncées à cette occasion, ces Assises ayant été précédées par 4 rencontres pendant l'été au cours desquels tous les acteurs avaient fait des propositions. La CAPEB en avait présenté 26. Les concertations se

poursuivent maintenant et une réunion devait même avoir lieu ce vendredi après-midi pour poursuivre les travaux en vue du 2^e point d'étape prévu en décembre prochain. David Morales a par ailleurs fait un point de situation sur le Comité de crise du BTP qui avait été mis en place à la demande de la CAPEB en 2021. Il a rappelé que la CAPEB n'a pas été signataire de la déclaration commune destinée à éviter les comportements abusifs en termes d'augmentation de prix, cette déclaration établie par le Médiateur des entreprises, n'engageant nullement les industriels et distributeurs à prévenir les entreprises au moins un mois avant toute augmentation et étant donc beaucoup moins engageante que la déclaration commune de la CAPEB. Compte tenu de la situation actuelle que subissent les entreprises, la CAPEB s'emploie de son côté à élargir la liste des 7 partenaires qui se sont engagés, entre autres, à un délai de prévenance de 60 jours.

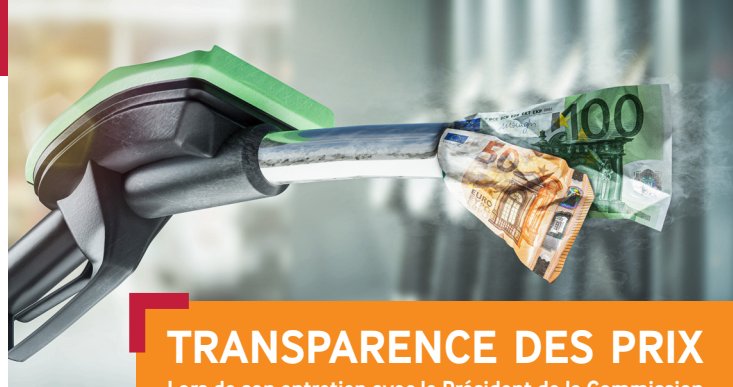
La CAPEB a participé également au groupe de travail sur la sobriété énergétique mis en place par le Gouvernement et qui a donné lieu à l'annonce d'une série de mesures parmi lesquelles figurent des propositions de la CAPEB.

Le vice-président en charge des questions économiques a également évoqué le lancement de MaPrimeAdapt' avant d'aborder la question du financement des entreprises : un état des lieux des PGE et les possibilités de restructuration, l'évolution des délais de paiement entre entreprises et qui s'avère défavorable, la généralisation de la facturation électronique dès le 1^{er} juillet 2024 et plus généralement l'appropriation par les entreprises artisanales du bâtiment des outils numériques. Il a été rappelé que la Confédération a proposé deux webinaires présentant la formation Smartisan, un programme de formation gratuite financé par l'État destiné à aider les entreprises dans ce domaine.

Les ZFE étaient également au programme de cette CNAE, les propositions de la CAPEB étant rappelées à cette occasion.

Un point plus détaillé a été fait sur la rénovation énergétique, sur le nombre de dossiers MaPrimeRénov', les travaux les plus demandés, et sur les évolutions apportées au dispositif des certificats d'économies d'énergie pour la 5^e période. Les actions de la CAPEB pour accompagner les entreprises artisanales du bâtiment sur les marchés publics ont été rappelées : NouMa, formations, Certeurope, Chorus Pro.

(Suite p. 4)



ÉCONOMIE

CARBURANTS : LA CAPEB ALERTE SUR LES MENACES QUI PÈSENT SUR L'ACTIVITÉ

Les difficultés d'approvisionnement des entreprises en carburants mettent en péril la poursuite des chantiers. Le Président de la CAPEB s'en fait l'écho dans la presse et auprès du Gouvernement, demandant la possibilité pour nos entreprises de recourir, en cas de besoin, à l'activité partielle dans les mêmes conditions que celles mises en œuvre lors de la crise Covid. En complément de ces actions, un modèle de courrier a été envoyé à l'ensemble du Réseau à l'attention des Préfets qui ont été chargés par l'État de gérer les attentions particulières qu'il convient d'accorder aux professionnels, Belfort et la Haute-Saône ont déjà obtenu des dérogations pour les TPE du BTP. [En savoir plus sur ARTUR.](#)

TRANSPARENCE DES PRIX

Lors de son entretien avec le Président de la Commission des Affaires Économiques de l'Assemblée nationale sur Batimat, Jean-Christophe Repon avait plaidé pour l'ouverture d'une mission flash sur la transparence des prix. Nous nous félicitons donc du lancement, par M. Kasbarian, d'un groupe de travail sur la transparence des prix au sein de la construction et nous prendrons toute notre part aux travaux de ce groupe qui sera suivi d'une table ronde à laquelle nous serons également associés.

→ REP BÂTIMENT : LES 4 ÉCO-ORGANISMES SONT AGRÉÉS

Sous réserve de la publication des arrêtés. Les 4 éco-organismes Valobat, Valdelia, Ecominéro et Ecomaison (ex Ecomobilier) de la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) ont reçu leur agrément. Les arrêtés qui doivent acter officiellement ces agréments sont toutefois encore attendus. En revanche, les barèmes d'écocontributions de 3 de ces 4

éco-organismes (Valobat - Valdelia – Ecomaison) ont été publiés. Ceux de Ecominéro devraient suivre rapidement. On rappellera que ces barèmes fixent les écocontributions qui seront appliquées sur les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) neufs à partir du 1^{er} janvier 2023. Ceux qui mettront sur le marché ces produits et matériaux auront la liberté d'adhérer à l'un ou l'autre

des 4 éco-organismes agréés et donc d'appliquer le barème associé. Ces barèmes seront révisés annuellement. La CAPEB a prévu de rencontrer les 4 éco-organismes régulièrement. Un point avec chacun d'eux est d'ores et déjà fixé dans les 15 jours qui viennent. Une synthèse en sera faite sur ARTUR.

MÉTIERS

→ ZFE : LA CAPEB DEMANDE UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES TPE

Le Président de la République a annoncé des aides financières pour permettre aux ménages de circuler dans les ZFE.

La CAPEB rappelle à cette occasion l'absolue nécessité d'en faire autant pour les petites entreprises qui ne disposent pas de la capacité



d'investissement suffisante pour acquérir des véhicules adaptés à ces zones. Elle rappelle également que l'offre de VU légers propres ne répond pas aux besoins aujourd'hui (prix, modèles, durée d'autonomie) et que les bornes IRVE sont encore largement insuffisantes. Autant de points que les députés Bruno Millienne et Gérard Leseul ont clairement soulignés dans la conclusion de la mission "flash" qu'ils ont menée sur les mesures d'accompagnement à la mise en œuvre des ZFE.

Ils y préconisent aussi des concertations locales pour fixer un calendrier raisonnable, de renforcer les incitations à l'acquisition de VU et de poids lourds Cirt'Air2, de fixer un dispositif dérogatoire homogène, notamment. Nous y ajoutons un accompagnement financier pour la pose de photovoltaïque sur les toits des locaux des entreprises, l'installation de bornes IRVE et la location de VU électriques. [Voir notre communiqué de presse.](#)

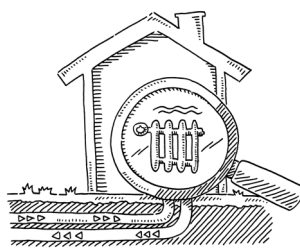
→ CPC : LA CAPEB S'OPPOSE AUX PROJETS D'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

La DGEC prévoit de modifier les réglementations relatives à l'entretien des chaudières et des systèmes thermodynamiques pour y intégrer notamment une nouvelle obligation de contrôle de conformité réglementaire des calorifuges des canalisations.

Encore un changement réglementaire qui s'imposera aux entreprises alors qu'il faudrait, au contraire, stabiliser les règles du jeu ! La réglementation sur l'entretien annuel des chaudières (de puissance comprise entre 4 et 400 kW) a déjà été modifiée en juillet 2020, tandis que celle portant sur les systèmes thermodynamiques a également été introduite en juillet 2020. En outre, le nouveau changement des dispositions réglementaires que l'administration souhaite opérer va engendrer un surcoût des prestations, notamment parce que les entreprises vont devoir revoir les outils qu'elles utilisent dans ce cadre, à commencer par les contrats d'entretien et les attestations d'entretien type.

Sur le fond du problème, nous contestons l'objet même des modifications envisagées par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat. Ainsi, lors de la réunion de concertation organisée le 4 octobre,

la CAPEB a rappelé que les professionnels en charge de l'entretien des équipements n'ont pas pour mission la réalisation de contrôle de conformité réglementaire. Ce n'est pas leur métier et par conséquent ils ne sont pas assurés pour ce type de mission. Profiter des prestations d'entretien pour leur imposer de contrôler la conformité d'un calorifuge de canalisation est donc hors sujet ! C'est donc en toute logique que la CAPEB s'oppose à la modification de la liste des opérations d'entretien des chaudières et systèmes thermodynamiques en vue d'y intégrer le « contrôle de la classe d'isolation des réseaux ». Elle refuse également que le dispositif réglementaire d'entretien se complexifie inutilement. En l'occurrence, il



est question d'y intégrer « la vérification de la présence d'un dispositif de commande manuelle et de programmation automatique de classe IV minimum ».

Nous considérons que ces deux aspects ne doivent pas faire l'objet de points de vérification spécifiques mais de recommandations sur les améliorations possibles, comme c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui. Sur le calendrier enfin, la CAPEB a également fait observer à la DGEC qu'il ne saurait être question d'appliquer immédiatement toute nouvelle disposition réglementaire, sans laisser aux organisations professionnelles le temps d'informer les entreprises et à ces dernières, celui d'adapter les outils qu'elles utilisent.

SOCIAL

→ L'IRIS-ST PARTICIPE À LA SEMAINE DE LA SANTÉ AUDITIVE

À l'occasion de la semaine de la santé auditive au travail qui se tient depuis le 17 octobre, jusqu'au 23 octobre, l'IRIS-ST, rappelle que le bruit constitue une nuisance majeure dans le milieu professionnel, qu'il peut provoquer des surdités mais aussi du stress et de la fatigue qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé du professionnel et la qualité de son travail.

L'IRIS-ST promeut au cours de cette semaine, des solutions simples permettant de prévenir les dangers liés au bruit, à commencer bien évidemment par le choix des machines et outils et leur entretien mais également par une organisation du travail appropriée, qui permet par exemple d'assurer une rotation des tâches particulièrement bruyantes ou d'isoler les activités bruyantes. Des protections collectives peuvent par ailleurs être mises en œuvre comme l'installation de panneaux ou de bâches acoustiques qui permettent de cibler le bruit à la source. Les protections individuelles

enfin, doivent absolument être mises à disposition des professionnels concernés. Il s'agit de protections auditives sur mesure. Grâce à la prise d'empreintes, les bouchons moulés épousent parfaitement l'oreille et apportent un confort et une protection significative.

Enfin, cette semaine est l'occasion de rappeler les outils pratiques développés par l'IRIS-ST pour sensibiliser et informer les chefs d'entreprise : le mémo sécurité « Bruit » précise les définitions du bruit, la réglementation, les seuils d'exposition, les bonnes pratiques liées à l'activité du BTP et

GUIDE DE CHOIX
PROTECTIONS ANTI-BRUIT
EN ATELIER DE SERRURERIE
MÉTALLERIE



apporte une aide dans le choix des équipements de protection. Le mémo est disponible et [téléchargeable gratuitement ici](#).

Également, le Guide de choix d'une protection auditive pour le métier de serrurier métallier propose un comparatif avantage/ inconvénient, un ordre de prix ainsi qu'une liste de fournisseurs des protections collectives et individuelles appropriées pour ces activités. Rappelons enfin une nouvelle fois la sortie en septembre de la nouvelle application pour smartphone d'IRIS-ST. N'hésitez pas à la télécharger et surtout à l'utiliser !

RÉSEAU

→ CopRH : LE RÉSEAU ÉCHANGE SES PRATIQUES EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT

Depuis près d'un an, une communauté de pratiques a été créée au sein du Réseau CAPEB avec des collaborateurs départementaux et régionaux qui exercent des missions de ressources humaines et conseil en recrutement auprès des adhérents.

Aujourd'hui, la communauté compte 45 membres. Elle reste ouverte à toutes celles et tous ceux qui souhaitent apporter leurs connaissances, pratiques, expériences, supports,... bref, partager leur savoir-faire avec leurs collègues du Réseau dans le domaine du recrutement.

Il s'avère que beaucoup d'initiatives très riches sont prises sur différents sujets et que le Réseau foisonne d'idées. La communauté permet des transferts de pratiques, les uns pouvant ainsi s'inspirer de ce qui fonctionne bien chez les autres.



Elle permet aussi d'échanger des supports de communication mais aussi de suivi : fiches d'entretien, diaporamas pour les demandeurs d'emploi, vidéos, etc.

Le succès de cette communauté réside également dans la régularité de ces échanges, le respect mutuel, le soutien entre les membres, l'engagement et l'entraide, la curiosité et la créativité de ses membres. Elle est animée par 4 collaborateurs : Jonathan Salmon (CAPEB Île de France), Karine Soulat (référente Confédérale), Carole Trotin (CAPEB Bretagne), Olivier Wroblewski (CAPEB AURA). N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux pour en savoir plus si vous souhaitez intégrer la communauté de pratiques !

MÉTIERS

→ 1^{ÈRE} RÉUNION DES MÉTIERS SMPV

Bruno Hatton réunissait les conseillers professionnels de l'UNA SM devenue UNA Serrurerie Métallerie et Produits Verriers depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 28 septembre dernier.

Ils sont bien sûr revenus sur cette nouvelle appellation et sur ses implications, notamment en termes de champ d'expertises. Ainsi, par exemple, un travail a commencé avec l'IRIS-ST pour mettre au point un guide pratique sur la gestion des déchets qui devra donc intégrer les produits verriers. À cet égard, le Président Bruno Hatton a rappelé les grandes règles de la REP Bâtiment qui s'appliqueront aux entreprises de la filière et souligné la problématique des entreprises qui fabriquent vis-à-vis des écocontributions.

De même, le guide de choix relatif aux aspirateurs de chantier en préparation avec l'IRIS-ST, devra également intégrer les équipements appropriés pour les professionnels qui travaillent avec les

produits verriers. À cette occasion, il a été question du cas spécifique des aspirateurs pour amiante qui font l'objet de contrôles de l'Inspection du Travail.

Le Président et les conseillers professionnels des métiers SMPV ont ensuite fait le tour des questions Compétences et Formation, s'attardant sur le CQP Fabrication installateur d'ouvrages métalliques du bâtiment et sur le calendrier des travaux de révision des titres et diplômes de la filière.

Un bilan a ensuite été fait des JPC, tant en ce qui concerne la fréquentation des journées, que la vie de l'exposition mais également l'attractivité des sujets proposés par l'UNA comme les ateliers transversaux. À ce propos, Bruno Hatton et les conseillers sont revenus sur l'atelier qui mettait en évidence les



perspectives d'évolution du bâtiment et les moyens à disposition des entreprises artisanales du bâtiment pour s'adapter. Ils ont également commencé à réfléchir aux JPC 2023, notamment sur le champ des produits verriers.

Les dossiers techniques ont conclu cette journée. Il a alors été question des normes en révision (garde-corps, fenêtres et portes extérieures) et des groupes de travail sur les structures légères bois/métal en toiture-terrace d'une part, les éléments rapportés en façade d'autre part, et enfin l'enveloppe acier avec isolant fibre de bois.



PRESSE

Les difficultés que rencontrent les entreprises artisanales du bâtiment suite aux ruptures d'approvisionnement des carburants étaient au cœur des dernières interviews accordées par le Président Jean-Christophe Repon à la presse. Samedi 15, il est ainsi intervenu sur RMC dans la matinale puis il était en direct sur France Info TV et enfin sur France Info radio. À ces occasions, il a alerté sur le fait que la poursuite des chantiers était menacée par ces pénuries de carburants. Il a appelé le Gouvernement à activer les comités de crise et à prendre des mesures d'activité partielle sans reste à charge pour les entreprises artisanales du bâtiment. [En savoir plus ici.](#)

RÉSEAU

Ce lundi, le Président confédéral participait à une réunion organisée par la CAPEB des Bouches-du-Rhône avec les députés du département, parmi lesquels Jean-Marc Zulési, Président de la Commission Développement Durable de l'Assemblée nationale que le Président Jean-Christophe Repon a reçu sur le stand de la CAPEB à Batimat. Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer évidemment les problématiques qui se posent aux entreprises artisanales du bâtiment en ce moment : pénuries de carburant, difficultés d'approvisionnement en matériaux, hausses constantes des prix, ZFE, mise en œuvre hâtive de la REP Bâtiment, complexités administratives liées au RGE et aux CEE, etc.

U2P

L'U2P a tenu ce mardi soir un bureau exceptionnel suite au séminaire qui a été organisé début septembre et à l'occasion duquel ont été faites des propositions pour un nouveau projet politique et une réorganisation de la gouvernance de l'U2P dans le but de renforcer son influence et de peser toujours plus face à la CPME et au MEDEF. Le Conseil National de l'U2P qui se tenait mercredi est revenu sur ce sujet avant d'évoquer la crise de l'énergie, la réforme des retraites, les réunions de concertation qui se déroulent en vue de la création de France Travail et enfin, de faire un retour sur les Rencontres annuelles du 29 septembre.

SÉNAT

Le Président de la CAPEB a déjeuné mercredi avec Elisabeth Doineau, Sénatrice de la Mayenne qui est Rapporteuse Générale de la Commission des affaires sociales du Sénat, une fonction importante et stratégique qui lui permet d'exercer une influence tant sur la recevabilité des amendements présentés sur les textes examinés par sa commission, que sur la position adoptée d'une manière générale par sa commission sur l'examen de chaque texte de loi.



Mme Doineau avait défendu et fait adopter l'an dernier l'amendement sur le statut de conjoint collaborateur que la CAPEB avait demandé mais qui a été supprimé ensuite par l'Assemblée nationale. La Sénatrice est également cosignataire de la proposition de loi sur la représentativité patronale. Le sujet a donc été abordé lors de cet entretien ainsi que les activités de la CNFA, Cécile Beaudonnat y participant, ainsi que Nathalie Bergère qui connaît bien la Sénatrice puisqu'elle est de son département, et Corine Postel, première vice-présidente en charge des affaires sociales.

WORLDSKILLS

Six épreuves des WorldSkills qui devaient se dérouler à Shanghai ont finalement été organisées à Bordeaux. Le Président de la CAPEB a participé au dîner d'ouverture avec Carole Grandjean, Ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels,



et de Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Ce dîner a été jalonné de prises de parole sur l'enjeu de la formation et de témoignages d'anciens compétiteurs. Le lendemain, Jean-Christophe Repon participait à la visite officielle des différents pôles de compétition aux côtés du Ministre du Travail Olivier Dussopt et de Mme Carole Grandjean et d'Alain Rousset. Ils se sont tout particulièrement intéressés à l'espace pierre et plâtrerie/construction sèche, 2 des 3 disciplines « bâtiment » du concours ainsi décentralisé à Bordeaux.

CNAE

Le Président confédéral est intervenu devant la CNAE pour évoquer principalement la situation économique de l'artisanat du bâtiment, notant la complexité du quotidien des entreprises malgré une activité bien présente, et soulignant que si l'incapacité à se projeter sur 2023 est angoissante, toutes les contraintes liées à la transition énergétique peuvent aussi être des opportunités à saisir. La sobriété énergétique, par exemple, devrait générer beaucoup de chantiers.



Devant les hausses de prix des matériaux et de l'énergie qui devraient se poursuivre en 2023, "une gestion rigoureuse de l'entreprise et une adaptation aux marchés vont devenir essentielles" a-t-il souligné.

Il a également réaffirmé que la CAPEB continue et continuera à porter ses demandes pour accompagner les entreprises artisanales qu'il s'agisse de ZFE, de GME, du marché de l'accessibilité ou de la rénovation en général, ou encore de l'attractivité des métiers.

Le Président a conclu en rappelant que "La CAPEB est un lieu d'échanges entre les artisans pour partager les problèmes comme les solutions", invitant les entreprises qui sont éloignées de ce syndicalisme à s'en rapprocher.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Après ce large tour d'horizon, les délégués de la CNAE ont fait une analyse de la conjoncture pour ce 3^e trimestre encore favorable, et se sont longuement exprimés sur les hausses de prix et les charges administratives qui pèsent lourdement sur leurs activités et sur leur moral. Ils se sont ensuite répartis dans 3 ateliers visant

à analyser les évolutions du marché de la rénovation, les comportements des clients et enfin les solutions que les entreprises artisanales du bâtiment peuvent y apporter.

Une présentation du GME en 3 clics – application en préparation pour favoriser le développement des groupements momentanés d'entreprises –

a ensuite été proposée et un point d'étape a été fait sur les travaux du groupe chargé de réfléchir à une offre « salle de bain » et un autre sur les outils destinés à faciliter l'accès aux marchés et la gestion de l'entreprise (CCMI digital, NouMa, Reviz/BTP, Calculab).